

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°86-2023-262

PUBLIÉ LE 26 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **PREFECTURE de la VIENNE / DCPAT**

86-2023-12-22-00006 - Arrêté du 22 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Vincent JECHOUX, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (2 pages)

Page 3

PREFECTURE de la VIENNE

86-2023-12-22-00006

Arrêté du 22 décembre 2023 portant délégation  
de signature à Monsieur Vincent JECHOUX,  
Directeur régional de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement de  
Nouvelle-Aquitaine

**Arrêté du 22 décembre 2023**

**portant délégation de signature à Monsieur Vincent JECHOUX,  
directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
de Nouvelle-Aquitaine**

**Le Préfet de la Vienne,**

**VU** le code de l'environnement, le code de l'énergie, le code minier, le code des transports, le code de la route et le code de l'urbanisme ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 43 ;

**VU** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

**VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié, portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

**VU** le décret du Président de la République du 15 février 2022 portant nomination de M. Jean-Marie GIRIER, préfet de la Vienne ;

**VU** l'arrêté 1<sup>er</sup> septembre 2023 délégation de signature à Monsieur David GOUTX, directeur régional par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'arrêté ministériel du 5 novembre 2023 nommant M. Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**SUR PROPOSITION** de M. le secrétaire général de la préfecture de la Vienne,

## ARRÊTE

**Article premier** : Délégation de signature est donnée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à M. Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine à l'effet de signer, au nom du préfet de la Vienne, tous actes, documents administratifs, circulaires, rapports, conventions, certificats, correspondances et documents concernant les attributions de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine dans les domaines relevant de la compétence du préfet de la Vienne à l'exception :

- des correspondances aux parlementaires, aux ministres et aux cabinets ministériels ;
- des correspondances adressées aux collectivités territoriales, hors correspondances à caractère technique ;
- des mémoires introductifs d'instance hors référé et des correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'Etat.

**Article 2** : M. Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine peut subdéléguer, sous sa responsabilité, sa signature aux collaborateurs qu'il aura désignés, pour les actes relevant de leur domaine de compétence au sein du service.

Cette décision de subdélégation sera adressée à M. le préfet de la Vienne et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

**Article 3** : L'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur David Goutx, directeur régional par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 4** : M. le secrétaire général de la préfecture de la Vienne et M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Le Préfet

A blue ink signature of Jean-Marie GIRIER, consisting of a large, stylized loop with a vertical stroke through it.

Jean-Marie GIRIER